

# PSYCOG

Suspicion chez les personnes atteintes de MA<sup>2</sup> et/ou de leur aidant de :  
- syndrome dépressif léger à modéré et/ou  
- trouble anxieux léger à modéré

Evaluation clinique par le médecin traitant  
Questionnaire de détection des symptômes anxieux et dépressifs

- Patient au stade sévère
- Déficit sensoriel sévère
- Non maîtrise de la langue française
- Formes sévères ou récurrentes de dépression selon le DSM-V
- Situations graves nécessitant un avis psychiatrique ou gériatro-psychiatrique
- Risques suicidaires
- Trouble du comportement sévère
- Résidant dans un EHPAD

- Personnes atteintes de MA<sup>2</sup> :
- MMSE  $\geq$  20
  - en situation de souffrance psychique ne justifiant pas une prise en charge par un psychiatre ou après avis de celui-ci
  - ayant accepté de participer au dispositif
  - résidant à domicile ou dans un EHPA

- Les aidants non professionnels
- sans critères d'âge
  - en situation de souffrance psychique en lien avec le rôle d'aidant, ne justifiant pas une prise en charge par un psychiatre ou après avis de celui-ci
  - ayant accepté de participer au dispositif

Exclusion du dispositif  
Avis spécialisé  
Orientation sur autre dispositif existant sur le territoire

Inclusion dans le dispositif  
et orientation vers un psychologue ayant suivi la formation CM2R